

député de Swift-Current-Maple-Creek (M. McIntosh) a dit qu'il allait citer un éditorial au complet. C'est là qu'à mon sens, il va à l'encontre du Règlement de la Chambre.

Si nous voulons lire un éditorial, nous n'avons qu'à aller chercher le journal. Si le député veut s'y référer, je pense que vous devez l'accepter comme vous l'avez d'ailleurs toujours fait. Mais j'ai l'impression que cet honorable député, non content d'avoir réussi à faire imposer la clôture, aimerait bien se faire nommer pour pouvoir dire, dans son comté, qu'il a été obligé de sortir de la Chambre...

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député de Québec-Montmorency ne peut pas préjuger des motifs de qui que ce soit, en cette enceinte.

Or, il figure que l'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek essaie de se faire nommer. Dans ce cas, il préjuge des motifs dudit député et c'est une chose qui n'est pas permise à la Chambre des communes.

(Traduction)

M. Byrne: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Monteith: Oh, voilà l'autorité en la matière!

M. Byrne: ... je crois qu'il serait à propos de montrer à nos honorables vis-à-vis que je ne suis pas rivé à mon siège. Je me souviens que lorsque l'honorable député d'Edmonton-Ouest exerçait les fonctions d'Orateur de la Chambre, il faisait ressortir le fait que c'était contraire au Règlement de donner lecture de longs articles de journaux ou de longs extraits de lettres. Aujourd'hui, l'honorable député prétend qu'il serait inopportun de donner lecture d'articles de journaux critiquant nos travaux mais que les articles critiquant les débats sont admissibles. Or, les travaux sont bien différents des débats; il s'agit, en réalité, de la façon de procéder suivie par la Chambre.

L'honorable député ne tient pas compte de vos observations, monsieur l'Orateur, savoir qu'il est dit bien clairement dans le Règlement que les articles de journaux ou ouvrages critiquant, directement ou indirectement, un débat de la Chambre sont tout à fait contraires au Règlement. Lorsque j'ai attiré votre attention là-dessus, monsieur l'Orateur, au début du débat, vous avez fait preuve de grande tolérance. Si l'on permet aux députés de donner lecture d'articles de journaux, alors qu'on juge inacceptable qu'ils lisent leurs discours, ils vont tout bonnement remplacer leurs discours par des articles de journaux et des éditoriaux. Il semble que ce soit là ce que la plupart de nos honorables vis-à-vis ont tenté de faire au cours du présent débat.

M. l'Orateur: Je suis convaincu qu'après cette discussion intelligente, l'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek comprend la question et qu'il se conformera à la coutume et à la pratique suivies habituellement à la Chambre en donnant son opinion personnelle qui, j'en suis sûr, est bien excellente.

M. McIntosh: Merci, monsieur l'Orateur. Avant de reprendre ce que je disais, j'aimerais signaler que si j'avais voulu me faire nommer, je n'aurais pas pris si longtemps à le faire. Je dirais aussi à l'honorable député du parti dans le coin qu'au début de mes observations sur l'éditorial, j'ai mentionné ne pas vouloir le lire tout entier.

M. Woolliams: Vous voulez dire le député du cinquième parti créditiste?

M. McIntosh: J'ignore lequel. Toutefois, passons. Je dirais, qu'à mon avis, cette question crée maintenant de la désunion au pays, et plus de confusion que jamais auparavant.

Le premier ministre et les membres de son parti ont dit que si des élections avaient lieu sur cette question, elles diviseraient le pays et créeraient de la dissension, et que c'est pourquoi ils procèdent de cette façon pour donner suite à leur désir de doter le pays d'un drapeau distinctif. J'affirme aussi que l'entêtement ne remplace pas les qualités d'homme d'État.

On a écrit que, dans le choix d'un drapeau, nous devrions viser à une entente sur ce qu'est un drapeau. Nous devrions comprendre ce qu'il signifie. Les discours prononcés des deux côtés de la Chambre, font clairement ressortir que nous voulons être Canadiens. Je crois que l'autre jour j'ai fait allusion à un certain nombre d'orateurs de tous les partis à la Chambre; les orateurs affirmaient que nous voulons tous être des Canadiens, que nous soyons actuellement désignés comme canadiens-français, canadiens-anglais, canadiens-irlandais, canadiens-écossais ou autrement. Cela a été le dénominateur commun de tous ces discours. Ne pouvons-nous pas nous en servir comme point de départ?

J'aimerais maintenant demander au premier ministre et aux membres de son parti quel drapeau flotterait sur le Canada aujourd'hui, dans quelles conditions nous vivrions aujourd'hui, n'eût été la Grande-Bretagne au cours des deux dernières guerres. C'est quelque chose que beaucoup d'entre nous ont oublié, je pense. On voudrait que nous, désireux d'inclure l'Union Jack dans notre nouveau drapeau du Canada, ne parlions pas de tradition. Je ne puis que me reporter à la tradition lorsque je songe à ces choses. Si j'étais originaire du Canada français ou de la province de Québec, je dirais que la population du Canada devrait